



RapIDESS passe à la vitesse PMR !
Campagne de financement participatif via CAP48

Pourquoi avons-nous besoin de vos dons ?

RapIDESS est de plus en plus confronté à une demande de personnes à mobilité réduite et qui, dans un contexte difficile aggravé par le Covid-19, ne disposent pas de suffisamment de réponses locales à leur nécessité de déplacements.

Notre souhait est de voir l'un de nos véhicules être aménagé afin de pouvoir transporter des personnes en chaise roulante.

Il s'agit d'un investissement considérable mais nécessaire à garantir la conformité et la sécurité du transport de nos bénéficiaires actuels et à venir.

Nous avons commencé à rencontrer des entreprises qui aménagent des véhicules pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Nous avons ainsi pu voir à quoi ressemblerait un véhicule de type « berlingo » adapté pour ces personnes. Nous avons aussi eu des éclaircissements sur l'aménagement (et surtout, son coût).

Celui-ci consiste en l'abaissement de l'arrière de la voiture (plancher et ouverture du coffre), en l'installation d'une rampe de chargement de type « flexiramp », d'un arrimage pour fauteuil roulant par 2 enrouleurs électriques (devant) et 2 enrouleurs manuels (arrière), d'une ceinture de sécurité en 3 points, un siège individuel arrière ainsi qu'en l'adaptation des détecteurs de recul.

Avec ce véhicule, nous pourrions transporter une personne en fauteuil roulant et 2 personnes supplémentaires (dont le chauffeur). Cela nous permettrait donc de véhiculer un PMR et un accompagnant. Ne serait-ce pas un avantage considérable ?

Autre avantage : exceptionnellement pour 2020, vous pourrez profiter d'une déduction fiscale plus avantageuse. À la place des 45% habituels, vous aurez une déduction de 60% (à partir d'un don de 40€). L'exemple donné par CAP48 : « *un don de 120€, ne vous coûte en réalité que 48€* ».

Nous faisons donc appel à votre esprit solidaire et à votre générosité afin de permettre à notre projet de taxi social d'accéder à de nouvelles perspectives d'aide et d'action sociale.

La campagne de financement participatif se termine le 8 novembre. Nous partagerons d'ici là des informations supplémentaires sur Facebook, sur notre site internet et sur la page de la collecte. Nous vous remercions d'avance pour votre contribution.

Comment nous aider concrètement ?

La page de la campagne de financement participatif : <https://bit.ly/RapIDESS>

Faites un don sur la plateforme CAP48. Exceptionnellement pour 2020, vous pourrez profiter d'une déduction fiscale plus avantageuse. À la place des 45% habituels, vous aurez une déduction de 60% (à partir d'un don de 40€). L'exemple donné par CAP48 : « un don de 120€, ne vous coûte en réalité que 48€ ».

Suivez l'actualité de notre page Facebook (www.facebook.com/asbl.lequinquet) et de notre newsletter (<http://eepurl.com/gMKrQ9>) et relayez l'info auprès de vos connaissances en partageant nos publications sur vos réseaux.

Que pourrons-nous faire grâce à vous ?

Votre contribution généreuse va nous permettre d'effectuer l'aménagement d'un de nos véhicules dans le respect strict des normes de sécurité. Ces travaux de décaissement et d'aménagement d'une flexi-rampe seront réalisés par une société agréée et reconnue dans ce domaine.

Quelle est la démarche à suivre pour faire un don ?

1. Rendez-vous sur la page web de notre collecte de dons : <https://bit.ly/RapIDESS>
2. Cliquez sur « Je soutiens cette collecte »
3. Choisissez la somme que vous voulez nous offrir (montant libre ou les propositions)
4. Complétez vos coordonnées
Attention : si vous faites le don au nom de votre entreprise, cochez bien la case vous concernant.
5. Sélectionnez votre mode de paiement et suivez la procédure du/pour le versement.
6. Dernière étape : Complétez votre profil, choisissez si vous voulez rester anonyme* (case à cocher) et laissez un message d'encouragement.

* Votre anonymat le sera sur la plateforme de CAP48. Votre don sera visible des autres visiteurs du site mais votre nom et prénom ne seront pas affichés dans la liste des donateurs. Nous recevons, par contre, un e-mail de CAP48 nous informant de votre don et de votre identité.

Qui sommes-nous ?

La famille Quinquet s'est agrandie en 2010 avec la création d'un nouveau service de proximité destiné aux populations des entités de Soignies et de Braine-le-Comte.

Nommé Rap-IDESS, ce service de Taxi Social est une initiative IDESS (Initiative de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de proximité à finalité sociale) soutenue par la Région Wallonne ainsi que par les Administrations communales et les Centres Publics d'Action Sociale de Soignies et de Braine-le-Comte.

Notre service de TAXI SOCIAL permet de se déplacer, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 et également le samedi de 8h30 à 13h00, pour faire ses courses, se rendre chez son médecin, visiter des proches, ...

Notre volonté est d'offrir un service personnalisé et de proximité en tenant compte de des demandes et des exigences de chacun, tout en permettant la création d'emplois.

5 emplois, tous temps plein, ont ainsi été créés depuis la mise sur pied du service.

Rap-Idess allie efficacité, proximité et souplesse.

L'exercice des activités d'une IDESS fait l'objet d'une réglementation précise qui détermine et limite nos activités ainsi que les tarifs que nous pratiquons vis-à-vis de notre clientèle.

L'objectif est de :

- créer des emplois pour des personnes demandeuses d'emploi et ne disposant que de très peu de qualifications
- renforcer la cohésion sociale
- rencontrer les besoins des personnes physiques qui demandent des petits travaux de trop faible importance pour intéresser les professionnels du secteur privé.

Qui peut bénéficier des services d'une I.D.E.S.S ?

Toute personne physique à condition de résider sur le territoire des entités de Soignies et de Braine le Comte et d'occuper son habitation comme premier logement peut bénéficier des services d'une I.D.E.S.S. et ayant plus de 65 ans ou ayant un faible revenu (voir conditions du décret).

Les tarifs pratiqués par une IDESS sont déterminés légalement par la Région Wallonne. Nos tarifs sont les suivants : 2.79 € le trajet de 0 à 7 kms ou **0,3751 € / km** (depuis le 1/07/2020) pour tout trajet de 8 kms et +. Ces prix s'entendent par personne véhiculée. Les clients de Rap-IDESS doivent également s'acquitter d'une cotisation annuelle de 12 € (18 € pour les ménages).

RapIDESS véhicule chaque année plus de 1000 personnes isolées et âgées de plus de 65 ans qui, chaque jour, doivent se rendre chez leur médecin, chez le pharmacien, à l'hôpital ou tout simplement vers un commerce de proximité.

En 2019, nos taxis ont parcouru 126 719 kilomètres et transporté 1513 personnes. En moyenne, cela correspond à 35 prises en charge par jour.

En mars et octobre 2019, nous avons remplacé deux de nos véhicules ! Plus spacieux et adaptés aux transports de personnes, ces nouvelles voitures ont permis d'améliorer la qualité de notre service auprès d'une clientèle majoritairement composée de personnes âgées confrontées à des difficultés croissantes en termes de mobilité.

Associer une réponse aux demandes de la population et permettre la création d'emploi fait partie de l'objet social de notre asbl et nous sommes particulièrement fiers de pouvoir mettre en avant que notre réseau de taxi social a permis au cours des dix dernières années de créer 5 emplois équivalents temps plein.

Prochaine étape pour 2021 ? Rendre notre service de taxis accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.